

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 18 Janvier 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 18 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Joël PHILIPPE, Maire. Au vu des recommandations sanitaires afin de maintenir une distanciation physique raisonnable, le conseil municipal a été délocalisé dans la salle polyvalente.

Présents : Le Maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Joëlle HAMON, M. David HERMAN, Mme Marianne VINCENT, M. Stéphane MORVAN, Mme Delphine RAOUL, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS, M. Éric LE GAC.

Absents avec procuration : Mme Peggy LAMBERT procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Laurence MORDACQ procuration à M. Samuel PRADES, M. William LOZAC'H procuration à M. David HERMAN,

Secrétaire de séance : M. Gilles PRIGENT,

Date de la convocation : le 11 janvier 2021 Date d'affichage : le 20 janvier 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil.
Observation : faire attention aux fautes d'orthographe.

Ordre du jour

- 1 – Acquisition de radars pédagogiques,
- 2 – Décision modificative fonctionnement 2020,
- 3 – Désignation référent Mission Locale,
- 4 – Ester en justice,
- 5 - Informations diverses.

Délibération n°20210118-01 : Acquisition de radars pédagogiques

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Gilles PRIGENT présente aux Conseillers Municipaux, suite à l'étude réalisée par la commission voirie, le devis concernant l'acquisition de radars pédagogiques. La commission propose d'acquérir deux radars ; le premier sera positionné sur la « rue du 19 mars 1962 » dans le sens d'entrée de bourg dans la zone 50km/h et le deuxième sera déplaçable suivant les secteurs où les habitants signalent une vitesse excessive.

Le devis est au prix de 3 308,88 € TTC comprenant 2 radars pédagogiques Evolis Solution avec affichage de vitesse, triangle rappel danger et fonction anti-record, connexion USB et Bluetooth, statistiques de trafic en double sens, logiciel PC et Smartphone fournis, Kit de fixation, Garantie 2 ans, 8 batteries Yuasa 12V22 Ah, un chargeur de batterie, une assistance téléphonique à l'installation, l'utilisation, le paramétrage.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 14 POUR et 1 Abstention,

(M. Eric LE GAC ; pour l'achat d'un radar mais pas deux)

VALIDE l'acquisition des deux radars pédagogiques au prix de 3 308,88 € TTC auprès de l'entreprise ELANCITE,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre de la sécurité routière,
IMPUTE la dépense au compte 21578 au Budget Commune 2021.

Remarques : M. LE GAC indique qu'ils ont plus d'impact quand ils peuvent être déplacés. M. PRIGENT indique qu'un seul sera fixe et que le deuxième sera positionné en fonction des demandes mais que les deux peuvent être adaptés. M. LE BUZULIER indique qu'il est pour le radar pédagogique à condition qu'il soit en complément des aménagements réalisés (plateau de la rue du 19 mars) afin de faire réduire la vitesse et il demande s'il sera possible d'en mettre un sur la RD 31 au niveau du lieu-dit « l'Hôtel ». M. PRIGENT rappelle que cela n'est pas possible sur les voies départementales mais qu'une demande pourra être faite auprès du Département dans ce sens. Mme HAMON demande si un relevé des données pourra être fait. M. PRIGENT indique que les appareils ont plusieurs fonctionnalités. M. HERMAN note que dans le mode d'emploi, il y a une application pour relever les données de passage, de vitesse, ... M. LE BUZULIER demande s'il existe des subventions pour ces achats. M. PRIGENT répond que oui et qu'une demande va être déposée auprès de la sécurité routière du Département.

Délibération n°20210118-02 : Décision Modificative n°5 Fonctionnement 2020

Référence Nomenclature DE 7.1

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux la décision modificative n°5 du budget commune 2020 pour permettre de régler les dernières échéances des emprunts du budget 2020 :

Crédits à ouvrir			
Chapitre 66	Compte 66111	Intérêts sur emprunts	+ 101,00 €
Crédits à réduire			
Chapitre 022	Compte 022	Dépenses d'imprévues Fonctionnement	- 101,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE la décision modificative n°5 tel que présentée ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°20210118-03 : Désignation référent Mission Locale

Référence Nomenclature DE 5.3

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du courrier reçu de la Mission Locale pour la mise en place d'un référent sur notre territoire. La Mission Locale Ouest Côtes d'Armor accompagne les jeunes de 16 à 26 ans dans la réalisation de leurs projets. Son objectif est de répondre aux questions relatives à l'emploi, à la formation mais aussi aux problématiques de logement, de santé ou encore de mobilité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DESIGNE Madame Florence STRUILLOU, en qualité de référent auprès de la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor.

Délibération n°20210118-04 : Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal pour la défense en justice

Référence nomenclature DE 5.8

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et de poursuivre les dossiers en cours d'instruction auprès du Tribunal d'Administratif de Rennes, que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, de plainte au nom de la commune, pour la durée de son mandat.

Informations & Questions Diverses

Plan de relance du Département Phase 2 : M. PHILIPPE informe les conseillers de l'évolution du dossier déposé par la commune suite au dernier conseil. Le Département concernant le plan de relance Phase 2 considère que le dossier ne pourra concerner que la tribune et les sanitaires. Aussi, le dossier de subvention pour la main-courante a été déposé auprès du District des Côtes d'Armor dans le cadre FAVA (Fond d'Aide au Football Amateur). Ainsi, les commissions Sports et Bâtiments vont pouvoir se réunir pour sélectionner les artisans dans les deux dossiers. Si nous obtenons 50% pour la main-courante et 80% pour la tribune et les sanitaires, ce seraient une bonne opération avec les entreprises de la commune.

Travaux murs de Kerivoalan : Mme NICOLAS souhaite être informée du démarrage des travaux sur le mur de la chapelle de Kerivoalan afin de pouvoir les suivre

Plateau rue du 19 mars 1962 : M. PHILIPPE informe les conseillers du courrier reçu du Département indiquant la conformité du plateau et le validant pour l'intégrer dans les aménagements des voies départementales.

Commissions des Impôts Directs : M. PHILIPPE informe les conseillers des personnes désignées commissaires de la CCID : Titulaires : Mme UNVOAS Danielle, Mme LE MOAL Gisèle, M. LE BOURVA Thierry, M. LE BALC'H André, Mme L'HEVEDER Annie, Mme LE BRAS Marie-Yvonne. Suppléants : Mme ROUCOULET Maryline, M. GEFFROY Roger, M. UNVOAS Christian, M. MONFORT Gérard, M. MIGNON Dominique, M. TROLEY Steve.

Informations concernant les centres de vaccinations : M. PHILIPPE informe les conseillers que deux centres de vaccinations sont ouverts à Lannion, Salle des Ursulines ou le Centre Hospitalier. Un numéro unique pour prendre un rendez-vous 08 05 69 07 41 ou par internet sur www.sante.fr

Réunion des Commissions : M. LE BUZULIER indique avoir signé le procès-verbal du dernier conseil où il a été précisé que les travaux du terrain des sports seraient vu avec les commissions sports et bâtiments. Hors, il a su qu'une réunion avait eu lieu et qu'il n'a pas été convié. M. PHILIPPE indique que la réunion concernait la commission bâtiment. Pour les prochaines réunions concernant les travaux de la tribune et des sanitaires, les commissions sport et bâtiments seront conviées.

Mise en place des 1607h : M. LE BUZULIER souhaite savoir l'évolution du dossier concernant la mise en place des 1607h. M. PRADES et M. PHILIPPE indique que le dossier est en cours,

que la commission va pouvoir travailler et qu'ils espèrent la mise en place pour le rentrée de septembre 2021.

Incident Electrique Kerjean : M. MORVAN signale aux conseillers municipaux le problème électrique survenu le 28 décembre 2020 sur le secteur de Kerjean. La foudre est tombée sur le transformateur à côté de sa maison. Plusieurs habitations ont été privées d'électricité pendant plusieurs jours. Certaines habitations ont des dégâts importants (volets, pompes à chaleur, ordinateurs, ...). Ce n'est pas la première fois que cela se produit, aussi M. MORVAN souhaite savoir s'il peut être relancé le projet d'effacement des réseaux du secteur, qui avait été proposé il y a plus de 4 ans et pour lequel il n'y a pas eu de suite, afin de réduire les risques. Mme STRUILLOU indique qu'il faut l'accord de tous les propriétaires. M. PHILIPPE va prendre contact avec notre référent du SDE et d'ENEDIS pour étudier le dossier.

Travaux Fibres sur secteur de Kerjean : M. LE BUZULIER souhaite avoir des informations concernant les raccordements Fibre sur le secteur de Kerjean. M. PHILIPPE indique avoir rencontré les représentants d'Orange et de Mégalis Bretagne car il faut installer une nouvelle ligne pour raccorder 2 à 3 logements sur ce secteur. M. PHILIPPE indique avoir relancé à plusieurs reprises, avec M. BIZOUARN de LTC, pour résoudre ce problème qui va malheureusement prendre du temps.

Entretiens des haies sous les fils de la Fibre : M. PRIGENT souhaite que les propriétaires des haies sous les fils Fibre respecter les consignes d'entretiens afin de ne pas avoir de végétation à proximité. La réparation d'une ligne Fibre a un cout élevé. M. PHILIPPE indique qu'une information avec possibilité d'une formation va être programmée auprès des propriétaires.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h00.

Joël PHILIPPE, Le Maire		Florence STRUILLOU, 1 ^{er} Adjointe	
Samuel PRADES, 2 ^{ème} Adjoint		Peggy LAMBERT, 3 ^{ème} Adjointe	Procuration à Mme Florence STRUILLOU
Gilles PRIGENT, 4 ^{ème} Adjoint		Laurence MORDACQ, Conseillère	Procuration à M. Samuel PRADES
William LOZAC'H, Conseiller	Procuration à M. David HERMAN	Joëlle HAMON, Conseillère	
David HERMAN, Conseiller		Marianne VINCENT, Conseillère	
Stéphane MORVAN, Conseiller		Delphine RAOUL, Conseillère	
Jean-Claude LE BUZULIER, Conseiller		Joëlle NICOLAS, Conseillère	
Éric LE GAC, Conseiller			